

**Avenant n°1
à la Convention de Groupement de commandes
Communes de la Plaine Dijonnaise**

Marché « vérifications périodiques obligatoires »

Vu, la Convention de groupement de commandes relative aux vérifications périodiques obligatoires, en date du 15 juillet 2021, et notamment son article 9.

Vu, la délibération du Conseil syndical du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise portant adhésion au groupement de commandes en date du 6 mars 2023,

Vu, la délibération du Conseil municipal de CHAMBEIRE portant adhésion au groupement de commandes en date du 22 mai 2023,

Considérant que le lot 3 du groupement de commandes a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général,

Considérant la demande d'adhésion du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise au lot 1 - vérification des installations électriques et au lot 2 – vérification des installations gaz,

Considérant la demande d'adhésion de la commune de Chambeire au lot 4 - vérification des aires de jeux et des équipements sportifs,

Considérant les avis favorables de l'ensemble des membres du groupement de commandes pour l'adhésion de ces deux collectivités,

Considérant l'accord écrit du coordinateur du groupement de commandes au SMICTOM de la plaine dijonnaise et à la commune de CHAMBEIRE en date du 6 février 2023,

Entre

- La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise représentée par Monsieur le Président habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2023,
- La Commune de **BEIRE-LE-FORT** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2021,
- La Commune de **BESSEY-LÈS-CÎTEAUX** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2021,
- La Commune de **CESSEY-SUR-TILLE** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2021,
- La Commune de **CHAMBEIRE** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du conseil Municipal du 22 mai 2023,
- La Commune de **COLLONGES-ET-PREMIÈRES** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2020,
- La Commune d'**ECHIGEY** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} octobre 2021,
- La Commune de **FAUVERNEY** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021,
- La Commune d'**IZEURE** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2021,

- La Commune d'**IZIER** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2021,
- La Commune de **LONGCHAMP** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 3 mai 2021,
- La Commune de **LONGECOURT-EN-PLAINE** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2021,
- La Commune de **PLUVET** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,
- La Commune de **ROUVRES-EN-PLAINE** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2021,
- La Commune de **THOREY-EN-PLAINE** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2021,
- La Commune de **VARANGES** représentée par Monsieur le Maire habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2021,
- Le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise représenté par Monsieur le Président, habilité par délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2023,

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le
 ID : 021-200000925-20230921-21_09_23_14A-DE

délibération du Conseil Municipal en S²LOG

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- L'adhésion du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise au lot 1 - vérification des installations électriques,
- L'adhésion du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise au lot 2 - vérification des installations gaz,
- L'adhésion de la commune de CHAMBEIRE au lot 4 - vérification des aires de jeux et des équipements sportifs,
- Le retrait du lot 3 portant sur la vérification des systèmes de sécurité incendie, du groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques obligatoires.

Le groupement est ainsi constitué :

Lot 1 - vérification des installations électriques

Communes de Bessey-les-Côteaux, Cessey-sur-Tille, Collonges-et-Premières, Échigey, Fauverney, Izeure, Izier, Longchamp, Rouvres-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Varanges, SMICTOM de la plaine dijonnaise, Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Lot 2 - vérification des installations gaz

Communes Cessey-sur-Tille, Fauverney, Izier, Longchamp, Longecourt-en-Plaine, Rouvres-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Varanges, SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Lot 4 - vérification des aires de jeux et des équipements sportifs

Communes de Beire-le-Fort, Bessey-les-Côteaux, Cessey-sur-Tille, Chambeire, Collonges-et-Premières, Fauverney, Izeure, Izier, Longchamp, Pluvet, Rouvres-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Varanges, Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Article 2 : Autres dispositions

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

A Genlis, le

Le Maire de la Commune de BEIRE-LE-FORT

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230921-21_09_23_14A-DE



Le Maire de la Commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX

Signature

Le Maire de la Commune de CESSEY-SUR-TILLE

Signature

Le Maire de la Commune de CHAMBEIRE

Signature

Le Maire de la Commune de COLLONGES-ET-PREMIÈRES

Signature

Le Maire de la Commune d'ECHIGEY

Signature

Le Maire de la Commune de FAUVERNEY

Signature

Le Maire de la Commune d'IZEURE

Signature

Le Maire de la Commune de IZIER

Signature

Le Maire de la Commune de LONGCHAMP

Signature

Le Maire de la Commune de LONGECOURT-EN-PLAINE

Signature

Le Maire de la Commune de PLUVET

Signature

Le Maire de la Commune de ROUVRES-EN-PLAINE

Signature

Le Maire de la Commune de THOREY-EN-PLAINE

Signature

Le Maire de la Commune de VARANGES

Signature

Le Président du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Signature

Le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Signature